



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Séance du Lundi 14 décembre 2009 à Roumégoux

L'an deux mil neuf et le Lundi 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à Roumégoux, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMÉGOUX, Madame Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Jean CASTAN, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Henri VIAULES, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jean Claude BARRAU, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Jean Luc VALERY, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Date de la Convocation

30 novembre 2009

Date d'Affichage

22 décembre 2009

Excusé : Jacky SEGUIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMÉGOUX.

Participaient également à la séance :

Monsieur Jean ROGER, Conseiller Général de Réalmont;
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;
Céline JOSSET, secrétaire

Projet de Maison du Réalmontais

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le projet de Maison du Réalmontais, préparé par les cabinets d'architecture Studio K, Toulouse et SUDRE, Albi.

Il rappelle que cette réalisation, dont les études ont démarré en 2005, s'inscrit dans les priorités d'action définies dès le Projet de Développement Durable du Réalmontais et reprises dans le cadre de l'Agenda 21 du Réalmontais.

Il précise qu'à travers les deux opérations constitutives de la future Maison du Réalmontais, Centre de Ressources et Médiathèque Intercommunale, la CCR réalise un projet structurant destiné à :

- améliorer les services à la population
- renforcer l'attractivité du territoire
- faciliter le rayonnement de ces services sur l'ensemble du territoire intercommunal

Il présente ensuite à l'assemblée la réponse architecturale apportée par les architectes aux besoins exprimés par les nombreux utilisateurs de ce futur équipement.

Le projet de Maison du Réalmontais comporte :

❖ **L'implantation sur le site du bd Carnot, à Réalmont, d'un bâtiment de 1 761 m² destiné à accueillir:**

➤ **Des services publics**

- le siège administratif de la CCR;
- le Centre des finances publiques ;
- une antenne du Conseil général
- l'ADMR de Réalmont
- des bureaux destinés à accueillir des permanences partagées
- d'un relais de service public, point d'appui de la Maison Commune Emploi Formation de l'Albigeois;

➤ **Un espace ressources entreprise, comportant**

- une espace conférence et réunions
- un hôtel d'entreprise

➤ **La Médiathèque de pôle, comportant**

- un espace multimédia mutualisé avec la Cyber Base
- une salle d'exposition

❖ **L'implantation à Lombers d'une antenne de la médiathèque du Réalmontais près de 80 m².**

Au regard de l'ensemble des éléments d'étude désormais disponibles, Monsieur le Président propose de retenir ce projet et de procéder à son lancement, étant précisé que les contours techniques et financiers définitifs de ces opérations ne pourront être finalisés qu'en 2010.

Dans cette perspective, il propose de procéder au budget primitif 2010 à l'ouverture d'une autorisation de programme sur les opérations 40 et 67 permettant de n'engager sur cet exercice que les seuls crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses nécessaires.

Un débat s'instaure :

M ROUQUIER indique qu'il est important pour une réhabilitation de prévoir une extension. M CANTALOUBE indique que l'organisation des bâtiments et un renforcement des fondations le permettront.

M ROUMEGOUX précise qu'il sera plus économique de prévoir dès le stade du permis de construire une extension de la zone de rangement afin d'optimiser coûts et utilisation des surfaces.

M CAYZAC s'interroge sur les coûts de fonctionnement générés par la multiplication des annexes qui ne s'inscrit pas dans la logique d'un agenda 21 local.

M CANTALOUBE rappelle que s'agissant de Lombers, la création d'une antenne résulte d'une volonté intercommunale de reprendre l'existant et que la CCR ne prévoit pas d'antennes dans chacune des communes mais de simples points relais.

M DENEUVE rend compte à l'assemblée de la visite effectuée à Lacaune. Il indique que le relais de services publics anticipe une nouvelle manière d'informer et d'orienter les usagers, incontournable si l'on veut maintenir durablement nos services publics.

M FABRIES précise que l'expérience de Lacaune met en évidence l'importance majeure du rôle du personnel d'accueil sur le Relais de Services publics.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté décide à la majorité (pour : 29, abstention : 1, contre : 2) :

-de retenir le projet de Maison du Réalmontais ainsi présenté et de mandater Monsieur le Président afin de déposer le permis construire correspondant ;

-de mandater Monsieur le Président afin de préparer les modalités de transfert de compétence permettant la mise en œuvre de ce projet ;

-de prendre en compte ces deux opérations dans le budget primitif 2010 au titre de la technique des autorisations de programme et crédits de paiement.

Choix d'un prestataire pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une Microcrèche à Fauch

Monsieur le Président rappelle qu'une mise en concurrence a été lancée selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics pour désigner un prestataire qui réalisera la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une Microcrèche à Fauch

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne sur les sites Internet de la CCR et de l'Association des Maires du Tarn le 21 octobre 2009. La date limite de remise des offres était fixée au 16 novembre 2009.

Treize offres complètes ont été reçues.

Au regard des critères de classement des offres, valeur technique, délais et prix, il est proposé de retenir pour un montant HT de 15 920 € le cabinet d'architecture Albinet (Albi), co traitants, IB2M et ETB afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet .

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à la majorité (pour : 31, abstention : 1) :

-de retenir cette proposition et de mandater Monsieur le Président afin de signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des contrats d'étude nécessaires;

-dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché figurent au budget primitif 2009 à l'opération N° 79.

Demande de subvention Opération collective de Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal du Réalmontais – au titre du Contrat de Pays de l’Albigeois et des Bastides - à la Région

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le lancement d'une opération collective de modernisation du pôle artisanal et commercial sur le territoire intercommunal découle des engagements pris par le territoire au titre du programme 2009-2011 de l'agenda 21 du Réalmontais (volet 2 projets N° 3)

Il présente les grandes lignes de cette opération. Cette dernière permet de mobiliser d'importants moyens techniques et financiers et de soutenir les initiatives publiques et privées impactant l'artisanat et le commerce Réalmontais. Dans un contexte de concurrence accru, Monsieur le Président indique que c'est bien au travers d'une opération collective conduite à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité que pourront être recherchées des synergies afin de relancer tant une politique de communication que d'animation et de revitalisation pour l'ensemble du secteur.

Il précise que cette opération doit être précédée d'un diagnostic réalisé par le territoire, préalablement au lancement d'un plan d'action sur 3 ans. Pour ce faire un groupement de commande entre la CCR et la ville a été constitué afin de conduire ces études. Au regard de l'analyse des besoins effectuée en partenariat avec les chambres consulaires et des propositions effectuées l'ensemble des études peuvent être décomposées comme suit:

Lot N° 1 : Etude d'analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale et pilotage de l'OMPCA

Maîtrise d'ouvrage : CCR Montant HT : 23 850 € Confiée au bureau d'étude Midi Marketing

Lot N° 2 : Etude de positionnement du marché de plein air et phase action.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Réalmont Montant HT : 7 900 €

Confiée au bureau d'étude Midi Marketing

Il est précisé que ces études seront complétées par une mission de conseil "Analyse Urbaine Durable", confiée au Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement du Tarn et conduite sur les communes de Réalmont, Laboutarié, Lombers, Saint Lieux Lafenasse.

Par ailleurs, et au regard de l'importance du commerce et de l'artisanat dans la stratégie de développement économique du territoire, il est proposé de se doter dès le lancement des études des moyens nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif en recrutant un agent contractuel d'animation sur la période de l'OMPCA.

Pour permettre de conduire ces études, il est proposé de solliciter les aides suivantes au titre du Contrat de Pays de l’Albigeois et des Bastides

➤ Etude d'analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale et pilotage de l'OMPCA (Lot N°1)

Un financement de la Région est sollicité à hauteur de 7 155 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Lot N° 1: Etude d'analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale et pilotage de l'OMPCA</i>	23 850 €	
Etat (FISAC)	11 925 €	50%
Région (Contrat de Pays Albigeois et Bastides)	7 155 €	30%
CCR	4 770 €	20%
	23 850 €	

➤ Etude de positionnement du marché de plein air et phase action. (Lot N°2)

Un financement de la Région est sollicité à hauteur de 2 370 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Lot N° 2: Etude de positionnement du marché de plein air et phase action.</i>	7 900 €	
Etat (FISAC)	3 950 €	50%
Région (Contrat de Pays Albigeois et Bastides)	2 370 €	30%
Ville de Réalmont	1 580 €	20%
	7 900 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de solliciter auprès de la Région, au titre du Contrat de Pays de l’Albigeois et des Bastides, les financements nécessaires afin de lancer les études préalables au lancement d'une opération collective de modernisation du pôle artisanal et commercial du Réalmontais ainsi décrites ;

-de mandater Monsieur le Président afin de monter au titre de cette opération collective les demandes de financement auprès des partenaires financiers concernant ces deux lots ;

Demande de subvention Opération collective de Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal du Réalmontais au titre du FISAC à l'Etat

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le lancement d'une opération collective de modernisation du pôle artisanal et commercial sur le territoire intercommunal découle des engagements pris par le territoire au titre du programme 2009-2011 de l'agenda 21 du Réalmontais (volet 2 projets N° 3).

Il présente les grandes lignes de cette opération. Cette dernière permet de mobiliser d'importants moyens techniques et financiers et de soutenir les initiatives publiques et privées impactant l'artisanat et le commerce Réalmontais. Dans un contexte de concurrence accru, Monsieur le Président indique que c'est bien au travers d'une opération collective conduite à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité que pourront être recherchées des synergies afin de relancer tant une politique de communication que d'animation et de revitalisation pour l'ensemble du secteur.

Il précise que cette opération doit être précédée d'un diagnostic réalisé par le territoire, préalablement au lancement d'un plan d'action sur 3 ans. Pour ce faire un groupement de commande entre la CCR et la ville a été constitué afin de conduire ces études. Au regard de l'analyse des besoins effectuée en partenariat avec les chambres consulaires et des propositions effectuées l'ensemble des études peuvent être décomposées comme suit:

Lot N° 1 : Etude d'analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale et pilotage de l'OMPCA

Maîtrise d'ouvrage : CCR Montant HT : 23 850 € Confiée au bureau d'étude Midi Marketing

Lot N° 2 : Etude de positionnement du marché de plein air et phase action.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Réalmont Montant HT : 7 900 € Confiée au bureau d'étude Midi Marketing

Il est précisé que ces études seront complétées par une mission de conseil "Analyse Urbaine Durable", confiée au Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement du Tarn et conduite sur les communes de Réalmont, Laboutarié, Lomers, Saint Lieux Lafenasse.

Par ailleurs, et au regard de l'importance du commerce et de l'artisanat dans la stratégie de développement économique du territoire, il est proposé de se doter dès le lancement des études des moyens nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif en recrutant un agent contractuel d'animation sur la période de l'OMPCA.

Pour permettre de conduire ces études, il est proposé de solliciter les aides suivantes au titre du FISAC

➤ Etude d'analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale et pilotage de l'OMPCA (Lot N°1)

Un financement du FISAC est sollicité à hauteur de 11 925 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Lot N° 1: Etude d'analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale et pilotage de l'OMPCA</i>	23 850 €	
Etat (FISAC)	11 925 €	50%
Région (Contrat de Pays Albigeois et Bastides)	7 155 €	30%
CCR	<u>4 770 €</u>	20%
	23 850 €	

➤ Etude de positionnement du marché de plein air et phase action. (Lot N°2)

Un financement du FISAC est sollicité à hauteur de 3 950 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Lot N° 2: Etude de positionnement du marché de plein air et phase action.</i>	7 900 €	
Etat (FISAC)	3 950 €	50%
Région (Contrat de Pays Albigeois et Bastides)	2 370 €	30%
Ville de Réalmont	<u>1 580 €</u>	20%
	7 900 €	

➤ Il est enfin sollicité une aide financière de 15 000 € sur 3 ans afin de financer le recrutement par la Communauté de Communes d'un agent contractuel chargé d'animer ce dispositif, à compter de 2010.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de l'Etat, au titre du FISAC, les financements nécessaires afin de lancer les études préalables au lancement d'une opération collective de modernisation du pôle artisanal et commercial du Réalmontais ainsi décrites
- de mandater Monsieur le Président afin de monter au titre de cette opération collective les demandes de financement auprès des partenaires financiers concernant ces deux lots ;

Décision modificative 2009-2

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative N° 2009-2 suivante, destinée à ajuster les prévisions budgétaires et à procéder aux nouvelles inscriptions rendues nécessaires.

		FONCTIONNEMENT	
CHAP		dépenses	€
011		011	305 €
	6135	serv ext location	305,00 €
65			3 222,48
	6554	contribution Trifyl	21 823,00
	6558	autres contributions	3 399,00
	65738	subv fonct autres org	-22 000,00
66			3 376 €
	66111	intérêts réglés	3 376 €
022		dépenses imprévues	-24 578 €
023		virement à la section d'investissement	17 675 €
		total dépenses	0 €

		INVESTISSEMENT	
opération	ART	dépenses	€
59	2313	garages communautaires	5 000,00 €
80	2158	Acquisition et Grosses réparation 09	7 000,00 €
84	2188	containers 2009	1 500,00 €
46	211	acquisitions terrains	-1 500,00 €
		total	12 000 €
		Opération financière	
	164	remb capital	5 675,00 €
		recettes	
021		virement S° fonctionnement	17 675,00 €
		total	17 675 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Prise en charge de dépenses d'investissement

Compte tenu de leurs caractéristiques, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

Fournisseur	Objet	Prix TTC	Imputation
MAILLET TP	Levé topographique Rauchou	550,16 €	2317/36
MOZAÏC	Autocollants containers Orban et Poulan	4090.32 €	2188/84

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de mise à disposition « berges de la Bancalié »

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la CCR est compétente pour l'entretien du barrage de la Bancalié.

A ce titre est proposé de renouveler la convention de mise à disposition passée avec la commune de Saint Antonin de Lacalm afin de prendre en compte un changement d'agent.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de retenir cette proposition et de mandater Monsieur le Président afin de signer la nouvelle convention de définissant les modalités de cette mise à disposition.

Recrutement d'un contrat accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'il convient de prévoir le remplacement d'un agent titulaire afin de répondre aux besoins d'accueil et de gestion liés au tourisme.

A ce titre est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps complet afin de souscrire à compter de 2010 un contrat aidé de type accompagnement dans l'emploi, et notamment CAE passerelle.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient les propositions suivantes à l'unanimité

-de retenir cette proposition et de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès du pôle emploi et de la mission locale pour l'emploi des jeunes un tel contrat et signer la convention à intervenir.

Monsieur Bernard TROUILHET informe l'assemblée que la cyber base connaît une bonne fréquentation depuis ses débuts et que des réflexions sont en cours afin de bâtir des partenariats durables.

Il informe l'assemblée que le projet E Réalmontais est engagé avec

-une étude d'opportunité visant à réduire les équipements informatiques de la future Maison du réalmontais

-le démarrage d'un cycle de formation des secrétaires de mairie

-la création d'un Intranet application simple à destination des délégués, des secrétaires de mairie.

Ce travail se poursuivra avec la création d'un portail de services à la population et des efforts pour dématérialiser les procédures et faciliter les usages.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que Mademoiselle Fabienne CAZAGOU a fait valoir un congé de maternité et qu'elle ne sera pas remplacée sur une période qui pourrait être prolongée jusqu'en juin.

Il donne rendez vous à l'ensemble des délégués en janvier pour les traditionnels vœux.

Une communication est donnée sur le fonctionnement du Relais d'assistantes maternelles, devenu le "Réal'bout de chou". Le territoire comporte 35 assistantes maternelles, 23 assistent aux réunions de l'animatrice. Une plaquette d'information est en cours de réalisation et des besoins d'équipement et de stockage se font jour.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.